

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31/12/2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placement «FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un actif net de 2 730 411 dinars Tunisien et un déficit net de la période de 76 568 dinars Tunisien.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du Fonds. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «OPTIMUM EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les ratios d'emploi d'actif prévu par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005 n'ont pas été systématiquement respecté durant la période auditée.
- L'emploi au titre de la société « HEXABYTE » représentent, au 31 décembre 2013, 11,136% de l'actif de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 24 Mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
ACTIF			
<u>AC 1 – Portefeuille-titres</u>	3.1	<u>2 666 770,439</u>	<u>2 835 767,538</u>
a – Actions et droits rattachés		2 367 978,799	2 545 415,433
b - Obligations et valeurs assimilées		244 958,120	243 928,305
c- Titres OPCVM		53 833,520	46 423,800
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>	3.3	<u>82 992,818</u>	<u>29 112,674</u>
a - Placements monétaires			
b – Disponibilités		82 992,818	29 112,674
<u>AC 3 - Créances d'exploitations</u>			
<u>AC 4 - Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		<u>2 749 763,257</u>	<u>2 864 880,212</u>
PASSIF			
<u>PA 1- Opérateurs créditeurs</u>	3.6	<u>13 071,991</u>	<u>23 692,937</u>
	3.7		
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>		<u>6 279,937</u>	<u>4 590,822</u>
TOTAL PASSIF		<u>19 351,928</u>	<u>28 283,759</u>
ACTIF NET			
<u>CP 1 – Capital</u>	3.4	<u>2 655 520,319</u>	<u>2 806 713,847</u>
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>	3.5	<u>74 891,010</u>	<u>29 882,606</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		265,216	139,911
b - Sommes distribuables de l'exercice		74 625,794	29 742,695
ACTIF NET		<u>2 730 411,329</u>	<u>2 836 596,453</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2 749 763,257</u>	<u>2 864 880,212</u>

**ETATS DE RESULTATS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013
& 31 DECEMBRE 2012**
(Unité : en DT)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	3.2	<u>132 939,292</u>	<u>64 079,328</u>
Dividendes		121 739,262	51 154,836
Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 200,030	12 924,492
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.3	1 738,552	2 311,892
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		134 677,844	66 391,220
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	3.8	-52 840,767	-40 787,265
REVENU NET DES PLACEMENTS		81 837,077	25 603,955
<u>CH 2 – Autres charges</u>	3.9	-7 211,283	-6 428,203
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		74 625,794	19 175,752
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>			<u>10 566,943</u>
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		74 625,794	29 742,695
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			-10 566,943
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		77 042,594	-234 431,595
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-223 740,390	148 804,902
Frais de négociation		-4 495,732	-4 748,593
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-76 567,734	-71 199,534

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013
& 31 DECEMBRE 2012**

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>-76 567,734</u>	<u>-71 199,534</u>
a - Résultat d'exploitation		74 625,794	19 175,752
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		77 042,594	-234 431,595
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-223 740,390	148 804,902
d - Frais de négociation de titres		-4 495,732	-4 748,593
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		<u>-29 617,390</u>	<u>-5 591,040</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			<u>1 710 194,615</u>
a- Souscriptions			1 710 194,615
- Capital			1 543 679,664
- Régularisation des sommes non distribuables			154 045,464
- Régularisation des sommes distribuables			12 469,487
- Droits d'entrée			
b – Rachats			
- Capital			
- Régularisation des sommes non distribuables			
- Régularisation des sommes distribuables			
- Droits de sortie			
VARIATION DE L'ACTIF NET		-106 185,124	1 633 404,041
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a- en début de l'exercice		2 836 596,453	1 203 192,412
b- en fin de l'exercice		2 730 411,329	2 836 596,453
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>			
a- en début de l'exercice		269 249	117 726
b- en fin de l'exercice		269 249	269 249
VALEUR LIQUIDATIVE		10,141	10,535
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT		-2,696%	3,395%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS :

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Le fond a été créé le 09 juin 2011 ayant pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

La Compagnie Gestion et Finance et la BTE ont été désignées distributeur des titres de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

La Banque de Tunisie et des Emirats a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE N°2 : PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE LA PERIODE :

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTATS**3-1. PORTEFEUILLE TITRES :**

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2013 à 2 666 770,439 dinars, détaillé comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ADWYA	30 000	246 520,695	208 080,000	7,567%
ARTES	35 488	254 214,137	228 826,624	8,322%
ATB	13 732	81 047,452	56 479,716	2,054%
ATTIJARI BANK	16 500	276 247,235	268 092,000	9,750%
BTEI ADP	4 069	121 879,600	100 516,507	3,655%
CARTHAGE CEMENT	5 000	16 450,000	16 645,000	0,605%
ESSOUKNA	24 892	244 479,718	205 931,516	7,489%
EURO CYCLES	1 587	14 600,400	14 619,444	0,532%
HEXABYTE	28 354	233 769,036	306 223,200	11,136%
MONOPRIX	7 400	194 211,134	173 729,800	6,318%
SFBT	19 000	241 487,459	252 567,000	9,185%
SIMPAR	2 700	174 167,500	167 003,100	6,073%
SITS	75 400	225 071,311	181 412,400	6,597%
SOTUVER	14 122	98 186,600	93 261,688	3,392%
T. LEASING	1 723	35 363,990	36 183,000	1,316%
TELNET	10 188	57 448,970	58 407,804	2,124%
Total actions et droits rattachés		2 515 145,237	2 367 978,799	86,115%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 08 2022 5,60%	250	238 175,000	244 958,120	8,908%
Total Bons du Trésor Assimilables	250	238 175,000	244 958,120	8,908%
<u>C- Titres OPCVM</u>				
TUNISO EMIRATIE SICAV	520	52 841,449	53 833,520	1,958%
Total titres OPCVM	520	52 841,449	53 833,520	1,958%
Total		2 806 161,686	2 666 770,439	96,981%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	2 146 618,510
Titres OPCVM	428 826,001
	2 575 444,511

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions	2 399 985,282	2 179 161,500	-220 823,782
Titres OPCVM	421 437,552	418 520,944	-2 916,608
TOTAL	2 821 422,834	2 597 682,444	-223 740,390

3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour la période allant du 1 janvier au 31 décembre 2013, 132 939,292 dinars détaillés comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes des actions	115 806,795	49 534,620
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	11 200,030	12 924,492
Dividendes des titres OPCVM	5 932,467	1 620,216
	132 939,292	64 079,328

3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES, DISPONIBILITÉS ET REVENUS Y AFFÉRENTS :

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2013 à 82 992,818 dinars répartie comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012	% actif
- Banque	100 521,919	28 313,854	3,656%
- Sommes à l'encaissement		798,820	0,000%
- Sommes à régler	-17 529,101	-	-0,637%
TOTAL GÉNÉRAL	82 992,818	29 112,674	3,019%

Les revenus des placements monétaires pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 s'élèvent à 1 738,552 dinars et se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts sur compte de dépôt	1 738,552	2 311,892
	1 738,552	2 311,892

3-4.CAPITAL SOCIAL :

	<u>31/12/2013</u>
Capital au 01 janvier 2013	2 806 713,847
Nombre de part	269 249
Nombre de porteurs de parts	244
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-
Autres mouvements	
Frais de négociation	-4 495,732
Différences d'estimation (+/-)	77 042,594
Plus ou moins-value réalisée	-223 740,390
Régularisations sommes non distribuables	
Capital au 31 décembre 2013	2 655 520,319
Nombre de part	269 249
Nombre de porteurs de parts	244
Taux de rendement annualisé	-2,696%

Il ressort de l'analyse des capitaux propres du fonds que le capital et les sommes distribuables au 31 décembre 2013 non soumis à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 2 730 411,329 DT détaillés comme suit :

- Capital au 31 décembre 2013 : 2 655 520,319 DT
- Sommes distribuables de l'exercice : 74 625,794 DT
- Sommes distribuables des exercices antérieurs : 265,216 DT

3.5 SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2013 à 74 891,010 dinars détaillées comme suit :

Désignations	Résultats d'exploitation	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2013	74 625,794	-	74 625,794
Exercice 2012	265,216	-	265,216
Total	74 891,010	-	74 891,010

3-6. OPERATEURS CREDITEURS:

La valeur des opérateurs créditeurs est arrêtée au 31 décembre 2013 à 13 071,991 dinars répartie comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Gestionnaire	8 169,990	8 736,759
Distributeur BTE	3 267,999	12 443,400
Dépositaire	817,001	1 639,099
Distributeur CGF	817,001	873,679
	13 071,991	23 692,937

3-7. AUTRES CREDITEURS DIVERS:

La valeur des créditeurs divers est arrêtée au 31 décembre 2013 à 6 279,937 dinars répartie comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Commissaire aux comptes	4 600,262	4 191,585
Etats retenue à la source	1 228,652	0,007
CMF	240,233	243,135
Impôt à payer	109,800	55,050
Publication CMF	100,990	101,045
	6 279,937	4 590,822

3.8 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement interne du fonds et à la convention de dépositaire.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF recevra une rémunération annuelle de 1% HT par an de l'actif net du fonds, prélevée quotidiennement, et qui sera réglée trimestriellement à terme échu.

La CGF recevra en outre, une commission de succès qui sera prélevée si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de succès est de 10% H.T. pour une période de 3 années glissantes, elle est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel du fonds et le rendement minimum exigé.

Le calcul de cette commission sera actualisé chaque jour, un abonnement ou une reprise de cet abonnement en cas d'une baisse de la performance est comptabilisé à chaque publication de la valeur liquidative.

La Banque de Tunisie et des Emirats assure les fonctions de dépositaire du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS. Elle est notamment chargée à ce titre de:

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;
- La tenue et la mise à jour du registre des porteurs de parts du fonds;

En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net du fonds avec un minimum de 1 000 DT.

Cette rémunération, sera réglée trimestriellement à terme échu.

La BTE et la CGF sont les membres du réseau de commercialisation, qui assurent la commercialisation d'OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

En contre partie des services du réseau de commercialisation, une commission de distribution de 0,5% (HT) l'an est prélevé sur l'actif net d'OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative. Cette commission sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Les charges de gestion de placements pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 s'élèvent à 52 840,767 dinars et se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	33 025,450	25 492,029
Rémunération du distributeur BTE	13 210,197	10 196,814
Rémunération du dépositaire	3 302,560	2 549,211
Rémunération du distributeur CGF	3 302,560	2 549,211
	52 840,767	40 787,265

3.9 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 7 211,283 dinars pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Honoraires du commissaire aux comptes	4 191,660	4 016,275
Redevances CMF	2 798,788	2 160,355
Autres frais	220,835	251,573
	<u>7 211,283</u>	<u>6 428,203</u>

NOTE 4 : DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

<u>Données par part :</u>	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Total des revenus de placements	0,500	0,247	0,099
Charges de gestion des placements	-0,196	-0,151	-0,077
Revenus Nets des placements	0,304	0,096	0,022
Autres charges	-0,027	-0,024	-0,026
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,277	0,072	-0,004
Régularisation du résultat d'exploitation	-	0,039	0,037
Sommes distribuables de l'exercice (1)	0,277	0,111	0,033
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	-0,039	-0,037
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,286	-0,871	0,116
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,831	0,553	0,041
Frais de négociation	-0,016	-0,018	-0,007
Résultat non distribuable de l'exercice (2)	-0,561	-0,336	0,150
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1) +(2)	-0,284	-0,264	0,146
Régularisation du résultat non distribuable	-	0,572	0,037
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,561	0,236	0,187
Distribution de dividendes	0,110	0,032	-
Valeur liquidative	10,141	10,535	10,220
Nombre de parts	269 249	269 249	117 726
<u>Ratios de gestion des placements :</u>			
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-1,89%	-1,90%	-1,06%
Autres charges/actif net moyen	-0,26%	-0,30%	-0,36%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	2,67%	0,89%	-0,06%
Actif net moyen	2 798 744	2 152 466	857 421